



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS

1550 route de la Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS



04.76.65.48.83



04.76.65.47.09



mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 mai 2019

Date de convocation : 07/05/2019

L'an deux mil dix-neuf et le 13 mai, le Conseil municipal de la commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël MABILY, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoir : 1

Votants : 11

Présents : Joël MABILY Maire, Gérard CHAMPON-VACHOT 1^{er} Adjoint, Gilles RAMEL 2^{ème} adjoint, Maude AGNIEL, Nathalie CHILLIARD, Sophie DYE, Christophe MABILY, Gilles MONNET, Angélique POIROT et Céline SCALVINI.

Absent excusé : Jean-Luc CHESSA

Pouvoir : Monsieur Jean-Luc CHESSA donne pouvoir à Madame Sophie DYE pour tout vote en son nom.

Secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes. Madame Nathalie CHILLIARD a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 04/04/2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 04/04/2019 est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

N° délibération : 2019-12 D.R.C. : 7.1.2

Objets : Demande subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour des travaux de voirie 2020

Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention concernant les travaux de voirie chemin du Magnin et chemin du Devais prévus sur l'année 2020

L'estimation des travaux est de l'ordre de : 27 448,50 euros HT

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de travaux à réaliser pour un montant estimé à 27 448.50 € H.T.,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Isère, les aides et subventions nécessaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches administratives en ce sens.

N° délibération : 2019-13 D.R.C. : 7.5.1

Objet : Attribution des subventions - exercice 2019 -

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé, pour l'année 2019. La commission finance réunie le 13 mai 2019 propose les montants suivants :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	50.00 €
- Section J.S.P. de la Bièvre	25.00 €
- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	100.00 €
- Association les restaurants et les relais du cœur	300.00 €
- La Ricandelle "service de portage de repas"	160.00 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural - ADMR -	300,00 €
- Comité de jumelage des 3 SAINT-GEOIRS	100,00 €
- AAPPMA de St Michel de St Geoirs et Brion	160,00 €
- Association la Fraternelle	160.00 €
- Club de l'Amitié	160.00 €
- Musiqu'anim 6	40.00 €
- Le sou des écoles des coteaux (35 € par enfant selon un effectif prévisionnel de 15 enfants)	525.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixe comme suit l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2019 : les crédits nécessaires étant prévus au budget communal - exercice 2019 – article 6574

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	50.00 €
- Section J.S.P. de la Bièvre	25.00 €
- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	100.00 €
- Association les restaurants et les relais du cœur	300.00 €
- La Ricandelle "service de portage de repas"	160.00 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural - ADMR -	300,00 €
- Comité de jumelage des 3 SAINT-GEOIRS	100,00 €
- AAPPMA de St Michel de St Geoirs et Brion	160,00 €
- Association la Fraternelle	160.00 €
- Club de l'Amitié	160.00 €
- Musiqu'anim 6	40.00 €
- Le sou des écoles des coteaux (35 € par enfant selon un effectif prévisionnel de 15 enfants)	525.00 €

Dit que l'association Musiqu'anim 6 ne fait pas de manifestation sur la commune mais décide de lui allouer la somme prévue en 2018 de 40.00 € qui n'avait pas pu leur être versée faute de Relevé d'Identité Bancaire.

Charge Monsieur le Maire de toutes formalités administratives en ce sens.

N° délibération : 2019-14 D.R.C. : 7.5.1

Objet : Attribution de la subvention à l'Association de Chasse Communale Agrée (ACCA) - exercice 2019

Monsieur le Maire expose :

La commission finance réunie le 13 mai 2019 propose d'attribuer à l'A.C.C.A une subvention de 160,00 € pour l'année 2019.

Monsieur Joël MABILY, trésorier de l'association ACCA informe qu'il se retire du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Attribue** par 10 voix pour dont un pouvoir, la subvention pour l'exercice 2019 à l'Association de Chasse Communale Agrée de St-Michel-de-St-Geoirs pour un montant de 160.00 €,

- **Charge** Monsieur le Maire de toutes formalités administratives en ce sens.

Parcelle communale B485

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur et Madame MONTROYA Jean-Michel sollicitant la commune pour l'achat de la parcelle B485 située 325 chemin du Magnin devant sa propriété. Cette parcelle de 215m² sert d'air de retournement aux *camions-bennes* de ramassage des *ordures ménagères*. Cette plateforme ne sera plus d'utilité suite aux difficultés rencontrées par le conducteur du camion lors d'un dernier passage (véhicule embourbé), il est décidé de ne plus collecter les ordures ménagères dans cette voie. Avec l'accord des deux propriétaires concernés, un container fermé sera installé au début du chemin du Magnin.

Le Maire demande l'avis à l'assemblée sur cette proposition de vente. Le Conseil Municipal décide de se laisser un temps de réflexion au vu des différents avis.

Commission citoyen

Madame Maude Agniel membre de la commission présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion publique du 6 avril 2019. Cette présentation sera communiquée à tous les habitants afin qu'ils puissent prioriser les actions à mener.

Planning prévisionnel de travail :

- Remerciements aux présents sous forme papier avec calendrier (fait autour du 8 mai)
- Présentation de la synthèse au Conseil municipal (13 mai)
- Communication aux habitants pour priorisation par cotation des actions à mener date limite fin mai début juin
- Classer, prioriser les actions et programmer court / moyen / long terme Conseil municipal de juin
- Choisir des « victoires rapides », des idées simples à mettre en place rapidement Conseil municipal de juin

Questions diverses

PLUi

Le Maire expose

Une rencontre demandée par le collectif Saint Michel de Saint Geoirs « Pour un PLUi concerté et raisonné », a eu lieu le 8 mai 2019 à 20h à la Mairie avec le Maire et ses deux Adjoints.

Il souhaite que la collectivité prenne en compte leur demande concernant un éparpillement des zones constructibles sur la commune ainsi que la révision de la carte des aléas. Les élus ont répondu que c'était bien leur souhait de pouvoir trouver d'autres zones au sein du village mais leurs recherches n'ont pas abouti compte tenu des contraintes et des lois d'urbanisme. Un bureau d'étude spécialisé en urbanisme a étudié toutes les faisabilités sans succès. Toutefois si le collectif trouve des zones susceptibles d'être constructibles en accord avec toutes les contraintes et les lois, le Conseil serait tout à fait disposé à demander des aménagements au projet PLUi et éventuellement envisager de réviser la carte des aléas sur des zones ciblées.

Suite à la fin de l'enquête publique le 11 mai 2019, les observations seront étudiées au sein de Bièvre-Isère.

En fonction de ces dernières, une réflexion sera menée par les élus pour un éventuel aménagement des zones OAP en accord avec les lois en vigueur.

Courrier

Le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Maître Carine URSINI-MAURIN signalant le transfert de son cabinet secondaire de St Geoirs à la Tour du Pin.

Les permanences un samedi sur deux à St Etienne de St Geoirs ne seront plus assurées. Il restera une permanence gratuite un samedi par mois mais uniquement dans les domaines de relations de travail (public et privé), accidents du travail/maladie professionnelles, accidents de la circulation, accidents médicaux et ce à compter de septembre 2019.

La séance est levée à 0h00.